

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 19
Suffrages exprimés : 23

Mise en ligne le 10 janvier 2026
République Française

Délibération N° 2026-3
Conseil Municipal du 7 Janvier 2026

DATE DE CONVOCATION : 31 DÉCEMBRE 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – F. GUIRAO – H. ROSARIO – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE – C. RAFIN donne pouvoir à P. FREON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – J.P. DESLIAS – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

Tarifification des manifestations culturelles : représentation théâtrale par « Le Manteau d'Arlequin » - 1^{er} février 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles, et notamment le tarif d'entrée pour une représentation théâtrale « Le Dindon » de Georges Feydeau, présentée par la troupe « Les Manteaux d'Arlequin » prévue le 1^{er} février 2026 à la salle des fêtes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** :

- De fixer le prix d'entrée pour la pièce de théâtre « Le Dindon » qui sera interprétée le 1^{er} février 2026, à 5 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE